Le Plan stratégique national pour l'égalité 2014-2017 préparé en proche collaboration avec la société civile a été approuvé par le Conseil des ministres en décembre 2014. Il est axé sur six domaines prioritaires, dans lesquels il est jugé important d'entreprendre davantage d'actions pour promouvoir l'égalité des sexes à Chypre : (1) mieux équilibrer la participation respective des femmes et des hommes dans la vie publique et politique, (2) combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, (3) promouvoir l'autonomisation économique des femmes, (4) éliminer les stéréotypes liés au genre, (5) entreprendre des réformes institutionnelles pour assurer la mise en œuvre effective de l'égalité des sexes, (6) entreprendre des réformes légales et améliorer le cadre législatif.

Le gouvernement chypriote a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) le 16 juin 2015. Ce texte offre un cadre juridique à la protection des femmes contre toutes formes de violence, et pour la prévention, la répression et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique. Le gouvernement honorera entièrement ses obligations aux termes de la Convention.

En collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, l'Autorité chypriote de la radio et télédiffusion, qui est l'organisme responsable de la réglementation de ce secteur à Chypre, préparera un livre vert à l'intention des professionnels des médias afin de leur proposer des lignes directrices sur la promotion de l'égalité des sexes à travers les médias. Ces lignes directrices couvriront en particulier la manière de rendre compte de la violence à l'égard des femmes dans les médias, la manière d'éviter les stéréotypes sur les femmes dans les émissions et le langage qu'il convient d'employer pour cela.